

---

**Merck félicite le gouvernement de l'Ontario d'avoir élargi le champ d'activité des pharmaciens pour améliorer l'accès aux soins**

KIRKLAND (Québec), le 28 mai – Merck (NYSE : MRK), connue sous le nom de MSD à l'extérieur des États-Unis et du Canada, félicite le [gouvernement de l'Ontario](#) pour ses récentes modifications réglementaires apportées à la *Loi de 1991 sur les pharmaciens* visant à élargir le champ d'activité des pharmaciens professionnels. Ce changement de politique important marque une évolution vers des soins plus accessibles et plus pratiques pour les Ontariens grâce à l'augmentation des points d'accès.

À partir de juillet 2026, les pharmaciens pourront administrer aux Ontariens admissibles six vaccins supplémentaires financés par le public, notamment contre le tétanos, la coqueluche, la diphtérie, le pneumocoque, le virus respiratoire syncytial et la varicelle. La province autorise aussi les pharmaciens à évaluer et à prescrire des traitements pour neuf affections courantes supplémentaires, comme les verrues, les poux, la congestion nasale et la sécheresse oculaire, et prévoit d'en ajouter jusqu'à cinq autres au début de 2027.

Environ 91 % de la population ontarienne vit à moins de cinq kilomètres d'une pharmacie; c'est pourquoi ces prestataires de confiance sont particulièrement bien placés pour rapprocher les soins du domicile des patients. L'élargissement du rôle des pharmaciens pour inclure l'administration de vaccins supplémentaires financés par le public et la prise en charge d'affections courantes peut permettre aux pharmacies de servir de centres de santé communautaires offrant un accès pratique, surtout pour les collectivités qui doivent composer avec une pénurie de prestataires ou à de longs trajets.

« Cette initiative offre une autre solution pour améliorer l'accès aux soins préventifs en Ontario, car elle rapproche les services des lieux où les gens vivent, travaillent et veulent des conseils fiables », a déclaré David Jones, directeur général de Merck Canada. « Nous saluons le gouvernement de l'Ontario et le ministre de la Santé d'avoir reconnu les pharmacies comme points d'accès essentiels et d'avoir donné aux pharmaciens professionnels les moyens de jouer un plus grand rôle de soutien de la santé publique. »

**Approfondir et élargir les avancées importantes**

La plus récente décision du gouvernement témoigne de sa volonté de contribuer à la protection du système de santé de l'Ontario en offrant des soins mieux coordonnés et plus pratiques dans toute la province. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à améliorer l'accès aux soins par divers moyens, notamment par des consultations sur les façons d'élargir le champ d'activité d'autres professionnels de santé réglementés, comme les optométristes, les physiothérapeutes, les chiropraticiens et les hygiénistes dentaires. Ces

mesures combinées permettent d'accroître la capacité du système par l'amélioration de l'accès à des soins opportuns et par le désengorgement des soins primaires et des services d'urgence.

Merck se réjouit de ces avancées et souhaite la poursuite des initiatives visant à accroître l'accès aux soins pour la population ontarienne grâce à une utilisation optimale de la formation des pharmaciens, et ce, pour que les pharmacies deviennent un guichet unique d'accès à des soins commodes au quotidien.

### **À propos de Merck**

Chez Merck, aussi connue sous le nom de MSD à l'extérieur des États-Unis et du Canada, nous unissons nos forces dans un seul but : nous utilisons le pouvoir de la science moderne pour sauver et améliorer des vies dans le monde entier. Nous apportons de l'espoir à l'humanité par le biais du développement de médicaments et de vaccins importants depuis plus de 130 ans. Nous aspirons à devenir le chef de file dans le domaine de la recherche biopharmaceutique à travers la planète. Les solutions novatrices en matière de santé, que nous apportons de nos jours, sont d'ailleurs à la fine pointe de la recherche, permettant ainsi de faire avancer les techniques utilisées en prévention et d'améliorer les traitements des maladies chez l'homme et l'animal. Nous encourageons l'emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive à l'échelle mondiale, et nous opérons de façon responsable chaque jour pour assurer un avenir sécuritaire, durable et sain aux personnes et aux communautés. Pour en savoir plus sur nos activités au Canada, visitez le [www.merck.ca](http://www.merck.ca) ou suivez-nous sur [LinkedIn @MerckCanada](#).

### **Déclarations prospectives de Merck & Co., Inc., Rahway, NJ, É.-U.**

Ce communiqué de Merck & Co., Inc., Rahway, NJ, É.-U. (la Société) comprend des déclarations prospectives au sens des dispositions libératoires de la *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 des États-Unis. Ces déclarations sont fondées sur les convictions et les prévisions actuelles de la direction de la Société et sont soumises à de nombreux risques et incertitudes. Rien ne garantit l'obtention des approbations réglementaires nécessaires à l'homologation ou à l'éventuel succès commercial des médicaments candidats en développement. Si les hypothèses sous-jacentes se révèlent inexactes ou si les risques et incertitudes se concrétisent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux annoncés dans les déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les conditions générales du secteur et la concurrence, les facteurs économiques généraux, incluant les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; les effets de la réglementation du secteur pharmaceutique ou des lois concernant les soins de la santé aux États-Unis et dans le monde; les tendances mondiales à l'égard de la limitation des coûts des soins de santé; les avancées technologiques et les nouveaux produits et brevets des concurrents; les défis liés à l'élaboration d'un nouveau produit, ce qui inclut l'obtention de l'approbation réglementaire; la capacité de la Société à prédire précisément les conditions de marché futures; les difficultés ou les retards de fabrication; l'instabilité financière des économies mondiales et le risque de souveraineté; la dépendance à l'égard de l'efficacité des brevets de la Société et des autres protections relatives aux produits innovants; et le risque de faire l'objet d'actions judiciaires ou de mesures réglementaires.

La Société ne s'engage aucunement à publier des mises à jour de ses déclarations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de quelque fait que ce soit. D'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence notable entre les résultats réels et les résultats décrits dans les déclarations prospectives sont énoncés dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 établi sur le formulaire 10-K et dans les autres documents déposés par la Société auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et accessibles sur le site Internet de cette dernière ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

© 2026 Merck & Co., Inc., Rahway, NJ, É.-U. et ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.

CA-NON-04489

##